

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/244
27 avril 2001

(01-2121)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

ASSISTANCE TECHNIQUE AUX PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Déclaration faite par les Communautés européennes à la réunion des 14 et 15 mars 2001

Afin d'accroître la transparence et de permettre de mieux connaître les activités qu'elle mène en ce qui concerne la gestion de l'aide extérieure accordée aux pays en développement, la Commission européenne tient à fournir aux membres du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires un certain nombre de renseignements préliminaires sur les questions suivantes:

- Réforme de la gestion de l'aide extérieure de l'UE: l'Office de coopération EuropeAid
- Aide extérieure accordée aux pays ACP: les procédures actuelles du FED (Fonds européen de développement)
- Assistance technique fournie aux pays en développement pour les questions SPS: liste indicative des projets.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter la délégation de la Commission européenne dans votre pays respectif ou le point d'information SPS de la Commission européenne.

Réforme de la gestion de l'aide extérieure de l'UE: l'Office de coopération EuropeAid

1. Le montant de l'aide extérieure accordée dans le cadre des programmes gérés par la Commission européenne a triplé ces dix dernières années pour atteindre 12,3 milliards d'euros en 2000. La Commission européenne fournit actuellement plus de 10 pour cent de l'aide publique au développement totale au niveau mondial. Elle gère directement les programmes d'aide extérieure qui représentent 62 pour cent de l'ensemble de ses comptes. Le montant de l'aide octroyée par les CE sous forme de dons est supérieur à celui des prêts à des conditions de faveur accordés par la Banque mondiale.

2. Étant donné l'accroissement du volume de l'aide, l'amélioration de la gestion des programmes d'aide extérieure de l'UE est un élément essentiel et visible de la réforme de la Commission européenne, qui influe directement sur l'image de l'UE au plan international. L'objectif est de remanier les services des relations extérieures de la Commission européenne de manière à leur permettre de relever le défi qui consiste à gérer directement l'un des principaux postes de dépenses de l'UE, qui augmente rapidement.

3. Le 16 mai 2000, la Commission européenne a adopté la communication concernant la réforme de la gestion de l'aide extérieure, qui contient un ambitieux programme de mesures destinées à améliorer considérablement la qualité des projets et leur exécution dans les délais, tout en assurant une gestion financière saine et de plus grandes retombées de l'aide extérieure accordée par l'UE.

4. Cette communication identifie quatre grands domaines dans lesquels d'importants changements sont envisagés:

- Une refonte radicale de la programmation de l'aide
- La réunification du cycle des projets
- La création de l'*Office de coopération EuropeAid*
- Un important transfert de responsabilités aux délégations des CE dans le monde entier et, lorsque cela est possible, aux délégations des pays partenaires.

5. **L'Office de coopération EuropeAid** est un nouvel office chargé de gérer la majeure partie de l'aide extérieure accordée par la Commission européenne. Depuis le 1^{er} janvier 2001, il gère 80 pour cent de l'aide extérieure octroyée par l'UE, ce qui représente plus de 9 milliards d'euros par an affectés à des projets d'aide dans le monde entier.

6. S'inscrivant dans le prolongement de l'actuel Service commun des relations extérieures (SCR), l'Office de coopération EuropeAid est responsable de la gestion du cycle des projets, autrement dit de la gestion des projets d'aide extérieure - dans le cadre d'une structure administrative unique - de l'identification des projets à la surveillance de leur mise en œuvre et à l'évaluation.

7. Cette nouvelle approche s'applique à la plupart des programmes d'aide extérieure de l'UE (tels que TACIS et MEDA) ainsi qu'au Fonds européen de développement (pour le groupe des pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique)). La programmation pluriannuelle demeurera la responsabilité des Directions générales des relations extérieures et du développement.

8. L'Office de coopération EuropeAid opère sous le contrôle d'un Comité de direction dont le Commissaire Chris Pattern est le Président et le Commissaire Poul Nielson l'Administrateur général. Les Commissaires Günter Verheugen, Pascal Lamy et Pedro Solbes Mira sont également membres de ce comité.

9. Comme on l'a déjà mentionné, le transfert d'importantes responsabilités aux délégations sur le terrain est l'une des caractéristiques essentielles de cette structure. De nouvelles responsabilités seront confiées aux 128 délégations de la Commission dans le monde entier (déconcentration) et/ou aux États bénéficiaires, lorsque cela sera possible (décentralisation). Ce processus débutera avec 23 délégations en 2001 (République fédérative de Yougoslavie, Croatie, Russie, Égypte, Maroc, Bande de Gaza/Cisjordanie, Tunisie, Turquie, Indonésie, Thaïlande, Inde, Chine, Nicaragua, Bolivie, Argentine, Mexique, Afrique du Sud, Sénégal, Côte d'Ivoire, Kenya, Mali, République dominicaine et Brésil).

10. D'ici à la fin de 2003, toutes les délégations devraient assurer la gestion des programmes d'aide extérieure dans les pays dont elles s'occupent. Cela permettra de faire en sorte que l'aide de la Commission réponde davantage aux besoins des bénéficiaires, qu'elle soit d'une meilleure qualité, fournie plus rapidement et coordonnée de façon appropriée sur le terrain avec celle des autres donateurs.

11. L'Office de coopération EuropeAid comptera quelque 1 200 personnes au total d'ici à la fin de 2001. Lorsque le processus sera achevé, la moitié d'entre elles environ devraient être en poste à l'étranger. Cela s'accompagne de la dissolution des bureaux d'assistance technique.

12. La mise en œuvre de cette nouvelle politique commence à porter ses fruits. On note déjà une amélioration dans certains domaines comme la transparence et la normalisation, les arriérés au titre d'anciens engagements et les paiements. Les opérations de passation de marchés sont désormais publiées sur Internet. Le site Web de l'Office de coopération EuropeAid est consulté environ 600 000 fois par mois et la plupart de ces visites concernent la page des appels d'offres. Il n'existe plus aujourd'hui que huit procédures d'appel d'offres contre 46 par le passé. Un seul et unique

nouveau manuel de procédures a été adopté et des contrats types sont utilisés pour les programmes mis en œuvre dans le monde entier depuis le 1^{er} janvier 2001 (dès leur approbation par le Conseil ACP pour le FED).

Aide extérieure accordée aux pays ACP: les procédures actuelles du FED (Fonds européen de développement)

13. Une des différences fondamentales entre les projets financés par le FED et ceux financés par le budget est qu'en règle générale, les demandes d'assistance technique (limitée aux services) adressées à ce fonds, que ce soit ou non dans le cadre d'un projet, ne peuvent être acceptées par la Commission européenne que si elles sont transmises par l'intermédiaire du responsable national chargé des autorisations dans le pays ACP concerné. Il s'agit généralement du Ministre de la planification, de l'économie ou de la coopération.

14. La procédure concernant les marchés de travaux, fournitures et services conclus aux fins de la coopération de la Communauté avec les pays ACP devrait **très vraisemblablement être modifiée au cours de 2001**. Le "Manuel d'instructions" qui a été adopté par la Commission le 10 novembre 1999 et est aujourd'hui applicable à toutes les lignes budgétaires devrait l'être également au Fonds européen de développement dès que cela aura été officiellement accepté par les partenaires ACP. Il faudra pour ce faire une réunion ministérielle qu'il reste à convoquer.

15. Les procédures du FED encore en vigueur varient en fonction de l'estimation du coût des fournitures ou services à fournir ou des travaux à réaliser.

a) **Services** (*y compris conseils, assistance technique, supervision des travaux, évaluations, audits*)

- Si le coût ne dépasse pas 80 000 euros, le Chef de la délégation des CE dans le pays ACP concerné peut approuver la demande et prendre toutes les mesures nécessaires pour la signature du contrat sur la base d'une entente directe, après consultation restreinte d'au moins trois experts ou consultants.
- Pour les services dont le coût ne dépasse pas 200 000 euros, il existe un système de contrats cadres spécial géré par les services de la Commission à Bruxelles (AIDCO/C) ou bien, pour les services d'un coût maximal de 150 000 euros, l'AIDCO/C peut établir des contrats sur la base d'une entente directe après avoir mené des consultations restreintes.
- Pour les montants supérieurs à ce dernier chiffre, la règle est de lancer un appel d'offres restreint. Toutefois, un contrat de service dont le coût dépasse 750 000 euros doit faire partie d'un projet.
- Si le coût estimé dépasse 2 000 000 d'euros, il faut également procéder à une présélection des soumissionnaires. Avant qu'un tel contrat puisse être signé, le projet doit être approuvé par le Comité du FED (au sein duquel chaque État membre de l'UE est représenté) par la procédure écrite si le coût total du projet ne dépasse pas 7 000 000 d'euros ou à la suite d'un débat au Comité.

b) **Fournitures** (*ne peuvent être financées que dans le cadre d'un projet*)

- Pour un coût estimé jusqu'à 25 000 euros: entente directe.

- Pour plus de 25 000 et jusqu'à 100 000 euros: appel d'offres restreint.
- Pour plus de 100 000 euros: appel d'offres ouvert.

c) **Travaux** (*ne peuvent être financés que dans le cadre d'un projet*)

- Pour un coût estimé jusqu'à 250 000 euros: entente directe.
- Pour plus de 250 000 mais moins de 1 000 000 d'euros: appel d'offres restreint.
- Pour plus de 1 000 000 mais moins de 5 000 000 d'euros: appel d'offres local ouvert.
- Pour plus de 5 000 000 d'euros: appel d'offres ouvert.

Liste indicative des projets

Pays	Titre du projet	Groupe cible	Budget et durée	Objectif et teneur
Pays ACP, excepté les pays de la région de la SADC (32 pays)	Programme panafricain de lutte contre les épizooties – PACE	Tous les acteurs du secteur de l'élevage (producteurs, fournisseurs de services et consommateurs)	72 millions d'euros pour cinq ans (1999-2004), versés par les Fonds européens de développement (fonds régionaux et nationaux) tant pour les composantes nationales que régionales	Mettre en place des réseaux nationaux et continentaux de surveillance épidémiologique moins onéreux pour les principales maladies animales, doter les pays des capacités nécessaires pour mettre sur pied des programmes de lutte économiquement et techniquement justifiés et assurer une fourniture effective et durable de produits et services vétérinaires.
Madagascar	"Épidémiologiste auprès de la Direction des services vétérinaires (AT)" "Surveillance épidémiologique et construction d'un laboratoire pour l'hygiène alimentaire" et "Contrôle de la qualité des produits de la pêche"	Autorités compétentes (services vétérinaires) et entreprises du secteur privé exportant des produits alimentaires d'origine animale, y compris des produits de la pêche	5 835 000 euros financés par le FED, y compris le Stabex et le budget pour la sécurité alimentaire)	Figurent sous le titre du projet.
Érythrée	Projet concernant le contrôle de la qualité et le contrôle sanitaire du poisson	Autorités compétentes pour le contrôle des produits de la pêche. Entreprises à vocation exportatrice des secteurs public et privé	140 000 euros pour dix ans (2001-2003)	Projet d'assistance technique pour des contrôles de l'hygiène, la mise en œuvre de l'analyse des risques aux points critiques et l'évaluation des résultats, ainsi que la planification d'investissements liés au contrôle de la qualité.
Fournisseurs ACP traditionnels de bananes (Cameroun, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Madagascar, Somalie, Jamaïque, Belize, Sainte-Lucie, Saint-Vincent, Grenade, Dominique, Suriname)	"Cadre spécial d'assistance pour les fournisseurs ACP traditionnels de bananes"	Producteurs de bananes autorisés et personnes exerçant une activité connexe en milieu rural, associations de producteurs, autorités publiques et entreprises du secteur privé	350 millions d'euros pour dix ans (1999-2008).	Favoriser le développement d'une industrie bananière viable à long terme, capable de soutenir la concurrence des autres États ACP producteurs de bananes et des producteurs latino-américains; aider les anciens producteurs de bananes à se reconverter.

Pays	Titre du projet	Groupe cible	Budget et durée	Objectif et teneur
Tous les pays ACP	Renforcement des capacités de mise en œuvre des pays ACP en ce qui concerne le contrôle sanitaire et le contrôle de la qualité des produits de la pêche	Autorités compétentes dans les pays ACP pour le contrôle des produits de la pêche destinés à l'exportation, entreprises transformant, exportant ou commercialisant des produits de la pêche, autorités locales et organisations professionnelles	20 millions d'euros pour cinq ans (2002-2007) versés par les Fonds européens de développement (fonds régionaux et nationaux)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Faciliter l'application par l'autorité compétente et ses services d'inspection des directives de l'UE concernant les contrôles sanitaires des produits de la pêche. 2. Concevoir et mettre en œuvre un système de surveillance des résidus approprié. 3. Améliorer la capacité analytique des laboratoires d'essais officiels et mettre en place des systèmes d'assurance qualité adaptés. 4. Apporter un soutien aux établissements exportant des produits de la pêche. 5. Apporter un soutien aux entreprises de pêche artisanale fournissant des matières premières pour l'exportation.
Tous les pays ACP	Initiative concernant les pesticides	Producteurs et exportateurs de fruits et légumes des pays ACP	Ce projet est sur le point d'être lancé pour un coût estimé à 29 122 000 euros et une durée de cinq ans	Aider le groupe cible à se conformer aux règles sanitaires et phytosanitaires de l'UE.
Pays de la SADC	Lutte contre les maladies animales en Afrique australe	Autorités vétérinaires nationales et régionales	Ce projet en est au premier stade de sa préparation pour un coût indicatif de 20 000 000 d'euros . Sa mise en œuvre est prévue pour le début de 2002 .	Renforcer les capacités des pays de la région à lutter contre les maladies animales (épizooties), à contrôler la circulation des animaux et des produits d'origine animale et à échanger des renseignements épidémiologiques aux niveaux (OIE) national, régional et international.
Égypte	Projet de lutte contre la maladie de la pourriture brune de la pomme de terre – Phase I	Autorités gouvernementales chargées du contrôle phytosanitaire, associations de producteurs de pommes de terre, exportateurs de pommes de terre	650 000 euros . Achèvement du projet: décembre 2000	Mettre en place les capacités nécessaires pour lutter contre la maladie de la pourriture brune de la pomme de terre grâce au transfert de savoir-faire (AT) à la formation et à l'achat de matériel.

Pays	Titre du projet	Groupe cible	Budget et durée	Objectif et teneur
Égypte	Projet de lutte contre la maladie de la pourriture brune de la pomme de terre – Phase I	Autorités gouvernementales chargées du contrôle phytosanitaire, producteurs, services de vulgarisation, centres de conditionnement, exportateurs	2 000 000 d'euros 2001-2005	Établir un système épidémiologique pour une maîtrise durable de la maladie de la pourriture brune de la pomme de terre. Fourniture d'une assistance technique, d'une formation et de matériel.
Yémen	Renforcement du système de contrôle de la qualité des produits de la pêche au Yémen	Autorités gouvernementales, exportateurs de produits de la pêche, industrie de la pêche, coopératives de pêche	200 000 euros. Ce projet a été achevé au cours du premier semestre de 2001	Permettre au système de contrôle de la qualité des produits de la pêche du Yémen de respecter les prescriptions réglementaires des principaux marchés.
Région (Égypte, Israël, Jordanie et Cisjordanie/Bande de Gaza)	Programme zoosanitaire régional	Services vétérinaires	1 400 000 euros	Promouvoir une coopération plus étroite entre les services vétérinaires nationaux de la région afin d'améliorer la situation zoosanitaire et le rapport coût-efficacité de la lutte contre les maladies animales.
Jamaïque, Cameroun, Zambie et Éthiopie	Quatre séminaires sur les mesures SPS et les questions liées au commerce organisés par la FAO et financés par la Direction générale du développement			